

"LA MEDITERRANEE ET SES PROBLEMES"

Intervention du vice-président Lorenzo NATALI à l'occasion
de la visite des journalistes agricoles en Grèce

Athènes - 21-27 novembre 1982

Je tenais beaucoup à être parmi vous à l'occasion de la clôture de cette semaine de visites et de rencontres destinées à favoriser une meilleure connaissance, et partant, une meilleure compréhension de certaines des réalités multiples qui constituent la problématique méditerranéenne, profitant ainsi, sur le vif, de vos premières impressions et appréciations.

Le choix du lieu où vous avez été invité à passer cette semaine n'est pas fortuit. La Grèce est en effet parmi les pays de la Communauté celui qui présente, en bien et en mal, dans ses potentialités et dans ses handicaps, de la manière la plus exacerbée, les aspects qui caractérisent la région méditerranéenne

ELEMENTS DU PROBLEME

A ce sujet, il est certain que la définition d'attitudes plus cohérentes et mieux coordonnées dans le cadre des politiques qui concernent la Méditerranée constitue une des tâches auxquelles la Communauté doit s'atteler en priorité et qui exige un engagement majeur. Il s'agit de l'une des tâches les plus exigeantes, non seulement en raison de la multiplicité et de la complexité des problèmes qu'elle soulève, mais également parce que ses aspects internes, ceux qui concernent les régions méditerranéennes de la Communauté sont étroitement liés aux aspects externes, qui intéressent les pays tiers du bassin méditerranéen, et à ceux, internes comme externes, qui ont trait à la perspective de l'adhésion du Portugal et de l'Espagne, tous deux pays méditerranéens.

.../...

Comme il s'agit là de problèmes que la plupart d'entre vous connaissent bien, je me bornerai à en rappeler très brièvement les éléments essentiels.

- Les régions méditerranéennes de la Communauté, sont confrontées à de graves carences en matière de développement, mais elles posent surtout un problème d'égalité de traitement dans le cadre des politiques communautaires. Déjà défavorisées au départ par une série de handicaps naturels et structurels, elles n'ont pas pu profiter autant que les autres des années de haute conjoncture, alors qu'elles sont les premières et les plus touchées par la crise actuelle. Elles ont subi, à un stade délicat de leur développement, et partant en position de faiblesse, le contrecoup de la libéralisation des échanges qui a résulté pour les Etats membres de l'intégration européenne. Pour toute une série de raisons, ces régions ont moins bénéficié que d'autres des mesures élargies de la politique agricole commune, politique qui monopolise l'essentiel du budget communautaire.

Très souvent, lorsque j'exposais les difficultés de ces régions, on m'a fait observer que leurs problèmes existaient avant même la création du marché commun. Cela est vrai, mais il faut tenir compte de ce que l'aspect le plus préoccupant du problème tient au fait que leur situation relative par rapport à l'ensemble de la Communauté ne s'est pas améliorée et, dans de nombreux cas, s'est dégradée. Ce qui est encore plus préoccupant c'est que cette dégradation est intervenue dans les périodes de haute conjoncture, au cours des années 60 devenues mythiques et au cours de la première partie des années 70. On peut donc craindre que ce phénomène ne s'accroisse considérablement du fait de la crise économique actuelle.

.../...

- Les pays tiers de la Méditerranée, qui sont tous confrontés à des problèmes économiques et largement dépendants des échanges avec les pays européens, ont dû faire face à des mutations, résultant de la création de la Communauté, dans les relations bilatérales qui avaient marqué profondément leur stratégie de développement. Ils n'ont pas encore trouvé à ce jour, dans les nouvelles relations préférentielles établies avec l'ensemble de la Communauté, un support suffisant pour assurer de nouveaux équilibres satisfaisants sur le plan économique et commercial.

- Le Portugal et l'Espagne, l'un et l'autre largement intégrés aux pays européens, en particulier sur le plan commercial, voient dans l'adhésion le moyen de consolider la démocratie récemment retrouvée, mais aussi la conclusion logique de choix économiques et politiques longuement mûris. Il s'agit de choix partagés jusqu'à présent, à l'intérieur de ces pays, par l'immense majorité de la population et par la quasi-totalité des forces politiques.

L'intégration de ces deux pays risque toutefois, si l'acquis communautaire n'est pas adapté de manière adéquate, d'accentuer les déséquilibres de la région méditerranéenne et d'avoir de sérieuses conséquences négatives sur leur développement et les équilibres internes des deux nouveaux Etats membres.

Mais à part l'importance politique, sociale et économique propre à chacun des aspects indiqués, le problème auquel est confrontée la Communauté en Méditerranée résulte, en fait, de l'interaction des diverses composantes et de l'amplification réciproque qu'elle entraîne.

.../...

Je n'ai pas l'intention, dans cette introduction au débat, de m'arrêter davantage sur les aspects relatifs aux pays tiers et aux nouveaux candidats. Il est cependant évident que, au cours du débat, ces thèmes pourront être approfondis, si vous le jugez opportun.

ASPECTS INTERNES

Je voudrais revenir maintenant aux aspects internes, c'est-à-dire ceux qui concernent les régions de la Communauté actuelle, ceux que vous avez particulièrement approfondis grâce aux visites et aux rencontres de cette semaine.

PAC

S'agissant de ces problèmes, il est normal qu'on en arrive à parler presque exclusivement de politique agricole commune. La raison en est simple. Aussi longtemps que le budget communautaire sera maintenu dans les étroites limites actuelles (je tiens à rappeler qu'il représente à peine 1 % du produit brut de la Communauté), la politique agricole commune qui, avec les relations extérieures et l'union douanière, constitue une des grandes réalisations de la Communauté, continuera à absorber la plus grande partie du budget communautaire. A ceux qui affirment que c'est la conséquence des erreurs de la PAC, je tiens à rappeler que les dépenses agricoles de la Communauté ne représentent que 34 % des dépenses globales effectuées pour ce secteur dans la Communauté et qu'à la réduction relative de la composante communautaire constatée ces dernières années ne semble pas avoir correspondu une réduction aussi marquée de la composante nationale. Il semblerait même que la composante nationale tende à augmenter quand les financements communautaires diminuent. Je tiens en outre à rappeler

.../...

que les financements accordés au niveau national sont proportionnellement plus importants dans les pays riches et à agriculture dite "efficace" que dans les autres.

Dans le contexte budgétaire actuel dont j'espère, dans l'intérêt de l'ensemble de la Communauté, qu'il ne sera pas immuable, il est de toute évidence illusoire de prétendre favoriser les convergences par des actions régionales et sociales pour lesquelles les fonds octroyés au niveau de la Communauté représentent moins de 20 % des sommes attribuées dans le cadre de la PAC, si cette dernière va dans le sens d'une accentuation des disparités économiques nationales et régionales. Et on peut difficilement nier que la PAC a surtout contribué, du moins jusqu'à présent, à accentuer ses disparités. Une étude que vous connaissez bien, confiée par la Commission à un groupe de sept experts indépendants de différentes nationalités et coordonnée par le professeur Henry de la SEDES de Paris, a en effet conclu qu'il y a une "corrélation très étroite entre le niveau du revenu agricole régional et le niveau des dépenses de soutien par personne active". Cela signifie tout simplement que plus on est riche, plus on reçoit de crédits de la PAC. L'étude a également quantifié ce phénomène en affirmant qu'"exprimé en fonction d'un indice communautaire moyen 100, le volume des dépenses agricoles par unité de travail est supérieur à 150 dans la plus grande partie des régions du bassin parisien, de la Belgique, de l'Allemagne du Nord, des Pays-Bas et du Danemark, mais généralement inférieur à 50 dans une région italienne sur trois et inférieur à 80 dans la majeure partie des autres régions d'Italie, ainsi que dans les régions de montagne et dans le sud-ouest de la France".

.../...

Mais au-delà de ces considérations de caractère général, je voudrais aborder plus en détail certains points spécifiques qui me paraissent particulièrement importants aussi bien en raison de leur actualité qu'en raison de l'importance quasi symbolique qu'ils revêtent dans l'ensemble des problèmes méditerranéens.

L'INFLATION ET LA PAC

Tout d'abord, le problème de l'inflation et de ses conséquences sur la PAC. Le phénomène des différentiels d'inflation s'est accentué au cours des dix dernières années et a eu pour conséquence la cohabitation dans la Communauté de pays qui ont des taux d'inflation aux alentours de 5 % et d'autres qui ont des taux supérieurs à 20 %.

Il s'ensuit que les coûts de production évoluent à des rythmes différents d'un pays membre à l'autre et transforment la fixation annuelle des prix agricoles en une opération qui finit fatalement par trop favoriser les uns et par trop pénaliser les autres. Les longues discussions de plus en plus acharnées au sein du Conseil en sont la preuve la plus évidente. Comme vous le savez, c'est dans les pays méditerranéens, surtout en Grèce, en Italie, mais aussi en Irlande, qui est en fait un pays méditerranéen du Nord, que les taux d'inflation sont les plus élevés. En conséquence, c'est surtout dans ces pays que le problème consistant à faire coïncider des augmentations de prix fondées sur le taux d'inflation moyen communautaire avec des augmentations des coûts de production de loin supérieures se pose de la façon la plus dramatique.

Il s'agit désormais d'un problème bien connu et que la Commission a analysé dans toutes ses composantes dans un rapport transmis au Conseil en mars 1982. Il s'agit toutefois d'un problème pour lequel en général la compréhension est faible ou nulle dans le cadre communautaire.

.../...

Je ne suis pas cynique au point de croire que cette incompréhension est due au fait que la situation comporte des avantages très sensibles pour les agricultures des pays à faible taux d'inflation. Je crois plutôt qu'elle découle de la conviction que ces problèmes ne sont que la juste sanction d'un comportement irresponsable et déraisonnable. C'est un peu l'attitude de la fourmi à l'égard de la cigale.

En m'adressant surtout à ceux d'entre vous qui viennent de pays à faible taux d'inflation, je dirais que cette attitude, que l'on peut qualifier de moraliste, n'est au fond pas du tout justifiée et se révèle en fait peu rationnelle.

En premier lieu, il ne faut pas oublier que les pays à faible taux d'inflation, tout en stigmatisant le comportement des autres, font preuve d'une affection particulière pour les montants compensatoires positifs qui résultent du désordre monétaire et dont ils tirent un avantage non négligeable tant en termes de niveau des prix (actuellement près de 10 % supérieurs à ceux des autres pays communautaires) qu'en termes de compétitivité.

En second lieu, on oublie ou l'on feint d'oublier que le problème pour l'agriculture grecque ou italienne n'est guère dû au taux élevé d'inflation ni au différentiel qui existe entre le taux de leur pays et celui de la moyenne de la Communauté. Ce différentiel ne comportait pas d'inconvénients et, en fait, il n'en a pas entraîné sur le plan agricole tant que les relations entre les monnaies européennes pouvaient varier librement en compensant automatiquement les évolutions différentes des économies. En revanche, le

.../...

problème s'est posé de manière concrète dès lors qu'avec l'introduction du SME, les Etats membres se sont imposé une plus grande discipline en matière monétaire. Les difficultés ne résultent donc pas du comportement déraisonnable de la cigale, mais elles ont commencé dès que la cigale s'est mise à s'assagir en acceptant de suivre l'exemple de la fourmi. Une attitude trop négative est par conséquent fondamentalement injuste. Elle consolide et accentue la répartition non équitable des faibles ressources disponibles. Elle risque, en outre, de décourager les efforts entrepris pour progresser vers une plus grande convergence des économies et de compromettre ainsi non seulement la politique agricole commune, mais aussi le SME et avec lui tout espoir, au moins à court et moyen terme, de progresser sur la voie de l'intégration économique et politique aujourd'hui plus nécessaire que jamais pour la Communauté dans son ensemble, mais également pour chacun des Etats qui la composent.

HUILE D'OLIVE

Je voudrais m'arrêter sur un autre point : celui qui concerne le problème de l'huile d'olive. Ce "problème", qui n'est devenu tel que grâce à une très habile campagne dont il n'est pas difficile de trouver les inspireurs, a pris, dans le cadre de la Communauté actuelle, mais surtout dans la perspective d'une Communauté élargie à l'Espagne et au Portugal, des dimensions que je qualifierai de mythiques. Il est devenu aux yeux de beaucoup le symbole du gaspillage des ressources communautaires et le principal obstacle à l'adhésion des deux pays candidats. Je voudrais avant tout ramener le problème à ses vraies proportions dans ses éléments quantitatifs et financiers.

.../...

Dans le cadre de la Communauté actuelle, l'huile d'olive n'est pas un produit excédentaire, le taux d'auto-provisionnement de la Communauté s'élève à 96 % environ, nous sommes donc importateurs nets.

La production d'huile d'olive n'a pas enregistré d'augmentation significative au cours des dernières années, si l'on prend soin d'éliminer l'effet des fluctuations annuelles, dont on sait qu'elles sont très marquées pour ce produit. Il n'y a là rien de surprenant pour deux raisons bien précises :

- premièrement, parce que l'aide à la production prévue par le régime en vigueur pour ce produit n'est accordée qu'aux oliviers existant à une date bien précise (31 octobre 1978 pour la Communauté des Neuf et 1er janvier 1981 pour la Grèce);
- deuxièmement, parce que cette culture fournit les revenus les plus bas réalisés en agriculture, selon les données du réseau d'information comptable européen.

En conséquence, ce sont des raisons réglementaires et économiques qui font que cette culture tend davantage à se restreindre qu'à s'étendre.

Sur la base des données prévisionnelles, le coût du secteur s'élevait en 1981 à 450 millions d'écus environ. Si l'on considère que ce secteur intéresse près de 1 500 000 agriculteurs, il s'agit d'un coût modeste, surtout si on le compare aux dépenses consacrées à des secteurs tels que celui du lait (environ 4 milliards pour 2 500 000 agriculteurs) ou celui des céréales (plus de 2 milliards pour 3 500 000 agriculteurs). La comparaison tourne à l'avantage de l'huile d'olive, même en ce qui concerne des secteurs moins stratégiques ou politiquement moins sensibles : par exemple,

.../...

La Communauté dépense aujourd'hui davantage pour les graines oléagineuses de type colza ou tournesol, qui intéressent beaucoup moins d'agriculteurs et des zones beaucoup moins désavantagées, que pour l'huile d'olive (560 millions d'écus contre 450, selon les prévisions 1981).

Mais passons aux prévisions pour une Communauté à Douze. Selon les estimations de la Commission, on peut raisonnablement considérer que, si l'on n'apporte pas de modifications à l'acquis, la Communauté se trouvera à la fin de la période de transition avec un excédent annuel de production de 200 000 tonnes environ, chiffre certes important si l'on considère que le marché "mondial" de l'huile d'olive est actuellement restreint. Toutefois, cet excédent ne résultera pas d'augmentation de la production dans la Communauté ou en Espagne, mais de la diminution de la consommation provoquée en Espagne, comme il semble qu'on le constate également en Grèce, par la libéralisation du régime relatif aux huiles et graisses végétales concurrentes. A la charge qu'impose cet excédent aux caisses communautaires, correspond par conséquent un bénéfice d'ampleur analogue pour l'industrie communautaire des matières grasses végétales (margarine, huile de soja, etc.), industrie très efficace et dynamique, et pour les pays tiers qui exportent vers la Communauté les graines oléagineuses (essentiellement les Etats-Unis et non, par conséquent, les pays en voie de développement).

En ce qui concerne l'ampleur de la charge financière, les estimations semblent indiquer que les dépenses pour une Communauté à Douze pourraient s'élever à un montant de 1 600 000 000 environ, chiffre qui concerne, comme l'excédent de production, la fin de la période de transition. Dans ce cas également, cette somme non négligeable demeure raisonnable si l'on tient compte que le secteur intéressera 3 millions environ d'agriculteurs. Même dans la perspective d'une Communauté à Douze, la comparaison avec le lait et les céréales tourne donc nettement à l'avantage de l'huile d'olive.

.../...

Sans compter que dans le cas de l'huile d'olive, la Communauté est obligée de compenser, par des aides évidemment coûteuses sur le plan budgétaire, l'absence d'une politique communautaire cohérente dans le secteur des huiles et matières grasses végétales et, dans ce contexte, l'extrême libéralité du régime d'importation réservé aux huiles et graines oléagineuses en provenance des pays tiers (aucune restriction quantitative et droits nuls ou quasi nuls). A garantie égale pour le producteur, le régime pour les produits laitiers et le blé devrait donc logiquement coûter beaucoup moins que le second du point de vue budgétaire. Le fait que tel n'est pas le cas indique que le secteur de l'huile d'olive est en fait un secteur sain et géré efficacement. Je ne veux pas dire par là qu'il ne faut rien faire pour préparer l'adhésion de l'Espagne et du Portugal. Il est d'ailleurs totalement inexact de prétendre que la Commission n'a rien proposé à cet égard. Certes, elle n'a pas cru devoir dramatiser le problème et je viens d'en indiquer les raisons. Elle a transmis au Conseil une communication dans laquelle elle précise comment elle entend procéder pour rationaliser ultérieurement ce secteur. Dans cette communication, elle indique une série d'actions à mettre en oeuvre d'ici à la date de l'adhésion. En premier lieu, elle considère que l'écoulement du produit serait assuré, sans compromettre les revenus des producteurs, en arrêtant par voie de règlement que le rapport entre le prix de l'huile d'olive et celui des huiles concurrentes ne devrait pas dépasser 2/1. La formule proposée à cet égard a été présentée au Conseil il y a presque un an maintenant. La Commission a annoncé ensuite des propositions de mesures structurelles destinées à reconvertir l'oléiculture vers d'autres productions lorsque c'est possible et à la rationaliser dans les autres cas. Les travaux avancent et la proposition officielle ne devrait plus tarder. Elle a en outre indiqué dans la communication transmise au sujet des négociations agricoles

.../...

avec l'Espagne et le Portugal, qu'il conviendrait de prévoir dans ce secteur une période de transition relativement longue de manière à diluer les effets négatifs attendus sur la consommation, facilitant ainsi, si nécessaire, des actions complémentaires.

Enfin, elle a prévu la mise en oeuvre d'une série d'actions, notamment dans le cadre du GATT, pour négocier, dans le respect des règles de cette organisation, un régime d'importation dans la Communauté des Douze pour les huiles et matières grasses végétales concurrentes de l'huile d'olive, de manière à stabiliser les courants d'échanges à leurs niveaux actuels.

Certes, je reconnais que ces propositions peuvent paraître timides à ceux qui aspirent à éliminer totalement l'oléiculture du territoire européen comme à ceux qui voudraient conduire à la faillite les multinationales de la margarine. Je crois pourtant que la solution envisagée par la Commission représente un équilibre équitable, respectant les intérêts légitimes des producteurs d'huile d'olive et ceux de l'industrie de transformation des graines importées.

PROGRAMMES MEDITERRANEENS INTEGRES

Je souhaiterais maintenant aborder un autre thème dont je pensais qu'il constituerait l'essentiel de mon intervention lorsque j'ai programmé la journée d'aujourd'hui; je veux parler des structures agricoles et des programmes que la Commission est en train d'élaborer en faveur des régions méditerranéennes.

Si à cet égard je suis plus bref que prévu, c'est que contrairement à ce que j'espérais il y a quelques semaines encore, les propositions formelles, bien qu'à un stade d'élaboration très avancé, n'ont pas encore été soumises au collège et n'ont donc pas encore pu recevoir son aval.

.../...

La Commission a annoncé les programmes méditerranéens dans le rapport transmis au Conseil en exécution du Mandat du 30 mai 1980. L'idée résulte de la prise de conscience des problèmes que j'ai rapidement évoqués au début de mon intervention, et notamment de la constatation que, jusqu'à maintenant, les régions méditerranéennes ont beaucoup moins bénéficié que les autres des politiques communautaires et en particulier de la politique agricole commune.

Je crois que maintenant, nombreux sont ceux qui, dans la Communauté, se demandent si la logique suivie jusqu'à présent dans le domaine de la PAC, qui consiste à aider surtout ceux qui produisent plus, logique acceptable à une époque où la Communauté était déficitaire pour la plupart des produits agricoles, est encore rationnelle dans une situation caractérisée par une crise économique et des excédents généralisés. Une orientation des dépenses visant davantage à rééquilibrer l'aide aux agriculteurs en fonction de leurs niveaux de revenus respectifs semble plus cohérente dans le contexte actuel.

L'idée des programmes méditerranéens découle de la conviction profonde que les problèmes structurels sont un des principaux handicaps de ces régions. Elle tient compte en outre des résultats médiocres obtenus par les actions menées jusqu'à présent dans le domaine des structures agricoles.

Les nombreuses obligations imposées par les règles communautaires et par la difficile situation économique générale, les liens d'interdépendance qui déterminent le développement sectoriel font qu'une approche exclusivement agricole serait inefficace et peu rationnelle. Même si dans les régions considérées, l'agriculture reste une activité déterminante pour le développement économique, c'est en mettant en valeur l'ensemble du potentiel régional que

.../...

l'on pourra atteindre le plus rapidement possible, et à moindres frais,
l'objectif qui consiste à améliorer les revenus et les conditions de vie
des agriculteurs sans compromettre la situation générale de l'emploi, et
même dans la mesure du possible en l'améliorant. D'où la proposition
d'agir par le biais d'un ensemble d'actions cohérent et coordonné. L'uti-
lisation conjuguée et coordonnée des moyens disponibles devrait en outre
accroître l'effet économique qu'auraient ces moyens s'ils étaient utilisés
séparément.

La Communauté a déjà pris des initiatives analogues ces dernières
années. Il s'agissait toutefois d'initiatives plus modestes, tant en ce
qui concerne le champ d'application que les objectifs visés. En particu-
lier, c'est la première fois que l'on propose l'élaboration de plans com-
portant à la fois la coordination des fonds structurels et une action
coordonnée des différentes politiques communautaires, notamment de la
politique agricole en matière de prix et de marchés pour laquelle il est
prévu des adaptations dans la mesure où la cohérence de l'ensemble les
rendrait nécessaires.

En ce qui concerne les domaines d'intervention, le secteur agricole
occupe une place de premier plan dans la mesure où les programmes sont
destinés à des régions dans lesquelles l'agriculture est l'activité prin-
cipale ou une activité importante et dans lesquelles une modification
substantielle de la situation ne semble guère probable, surtout dans la
conjoncture actuelle. C'est en effet en fonction des potentialités et des
perspectives de ce secteur dans le contexte régional que s'organise l'en-
semble des actions coordonnées.

.../...

La pêche est un autre secteur prioritaire, souvent caractérisé dans les régions méditerranéennes par des handicaps analogues à ceux du secteur agricole au niveau de l'organisation, de la production, de la commercialisation et de la transformation.

En ce qui concerne les autres secteurs, on entend évidemment agir sur ceux qui s'intègrent le mieux dans les zones rurales et qui peuvent le mieux absorber de la main-d'oeuvre provenant du monde agricole.

Il s'agit avant tout de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises. Ces activités constituent la base du tissu économique de toute unité territoriale qui souhaite un développement équilibré et elles sont le support indispensable pour enraciner des activités plus importantes.

Le tourisme est également important, en particulier l'agro-tourisme, dans la mesure où il peut fournir des possibilités de revenus supplémentaires à l'exploitation agricole et offrir un moyen efficace pour promouvoir les produits de l'agriculture, de l'artisanat et des petites industries locales.

En outre, les actions menées dans le secteur énergétique semblent ouvrir des perspectives intéressantes dans ces régions, en particulier pour valoriser les énergies de substitution.

Il est évident que les actions s'exerçant au niveau des différents secteurs devront être accompagnées d'actions visant à améliorer les infrastructures et les services.

.../...

Mais, au-delà de l'orientation générale et des objectifs, il est clair que l'élément déterminant pour le succès de l'opération est constitué par l'ensemble des moyens de financement qui seront utilisés par la part du financement à charge de la Communauté et par les modalités de gestion. En ce qui concerne le premier aspect, il m'est impossible pour le moment d'avancer des chiffres. Mais il s'agira selon toute probabilité de sommes importantes. En ce qui concerne le second aspect, il ne faut pas oublier que les fonds structurels, qui impliquent traditionnellement un cofinancement de l'Etat membre, interviennent dans le cas présent, tout au moins en partie, pour compenser des carences de la politique agricole des prix et des marchés, qui prévoit un financement intégral par le budget communautaire. En outre, il faudra tenir compte à cet égard du fait que les pays intéressés par les programmes méditerranéens sont les moins prospères de la Communauté et, partant, ceux dans lesquels les problèmes budgétaires sont les plus aigus.

En ce qui concerne les modalités de gestion, la Commission a l'intention de s'efforcer, d'une part, de les simplifier afin que les mesures puissent être appliquées de la manière la plus rapide et la plus efficace possible et, d'autre part, d'assurer la coordination nécessaire entre les diverses actions de façon à garantir l'effet multiplicateur qui est l'un des objectifs des programmes.

CONCLUSION

Je conclurai par quelques considérations d'ordre plus général.

Il me semble indiscutable que, pendant de nombreuses années, la réalité méditerranéenne a été marginalisée dans le cadre de la Communauté.

.../...

Mais ce serait une erreur de croire que c'est là le résultat de sombres machinations ou d'un dessein politique précis. Cette situation découle essentiellement du fait que les intérêts méditerranéens étaient minoritaires dans la Communauté originaire. Ils étaient minoritaires non seulement parce qu'ils concernaient un nombre réduit d'Etats membres, mais surtout parce que les préoccupations méditerranéennes ne figuraient pas à l'origine parmi les priorités communautaires de leurs gouvernements. Ces derniers avaient, je crois, la conviction de pouvoir résoudre les problèmes, surtout les problèmes structurels, au niveau national.

Mais, avec le temps, la situation a considérablement évolué. La nécessité pour la Communauté de rendre plus incisive sa politique extérieure dans le bassin méditerranéen et d'assumer davantage ses propres responsabilités dans cette région a mis en évidence les responsabilités qu'elle était tenue d'assumer aussi à l'intérieur, à l'égard des régions de son territoire qui apparaissaient comme moins favorisées.

A partir de ce moment, les progrès ont été considérables. Progrès aussi bien sur le plan des mesures concrètes adoptées par le Conseil (par exemple le "paquet méditerranéen" de 1978) que sur celui de la prise de conscience d'un problème dont les composantes ont été de mieux en mieux définies. Le processus a été lent et a rencontré de vives résistances. D'abord, bien entendu, les droits acquis, qu'il est toujours difficile de remettre en question même s'ils ne sont pas équitables. A cela est venue s'ajouter la conjoncture économique qui, précisément au moment où le rattrapage commençait, a créé un climat de rigueur accrue et de moindres disponibilités financières. En outre, la solidarité des pays méditerranéens entre eux a trop souvent fait défaut. J'estime que c'est l'une des causes

essentielles de tant d'échecs. En effet, l'individualisme typique des Méditerranéens ne s'est pas non plus démenti dans le cadre communautaire. Dans la quasi-totalité des grandes batailles, les Etats membres pourtant peu nombreux qui avaient des intérêts méditerranéens se sont présentés en ordre dispersé et n'ont pas réussi à constituer un front commun.

L'adhésion de la Grèce a accentué de manière sensible la composante méditerranéenne de la Communauté et, les faits sont là pour le démontrer, a contribué à donner au front méditerranéen une cohésion et une solidité jamais atteintes auparavant. Je tiens ici à donner acte de l'efficacité de l'action accomplie (Varfis, Simitis ...).

De fait, plus personne ne conteste aujourd'hui l'existence d'une réalité méditerranéenne avec ses problèmes et ses droits. Cela n'implique pas l'acceptation automatique de toutes les demandes. Mais il semble de plus en plus difficile pour le Conseil de rejeter en bloc des revendications légitimes qui intéressent, par exemple dans le cas de la PAC, 45 % des agriculteurs de la Communauté.

Mais dans ce tableau qui me semble positif, tout au moins pour l'avenir, se profile le risque que la marginalisation, à peine sortie par la porte, ne rentre par la fenêtre.

Il ne faut pas se tromper d'objectif. Si l'on se bat pour la prise en compte des réalités méditerranéennes dans les politiques communautaires, c'est seulement parce que cette prise en compte peut et doit faciliter l'intégration des régions marginalisées, et non pas pour consolider la marginalisation.

.../...

LES DEUX VITESSES

C'est dans ce contexte que j'ai vu avec une vive inquiétude réapparaître avec une force renouvelée certaines hypothèses et théories que je croyais définitivement enterrées depuis longtemps. Je fais allusion à l'idée d'une Europe à plusieurs vitesses et à d'autres théories de ce type. Même si des intentions généreuses les inspirent, ces hypothèses et théories finissent par donner un alibi commode à ceux qui ne veulent pas aborder et résoudre les vrais problèmes.

Si elles devraient être prises en considération, ces conceptions fourniraient un cadre institutionnel qui faciliterait la tâche de ceux qui sont actuellement les principaux bénéficiaires de l'intégration et qui tentent de s'opposer à la recherche de solutions plus équitables. Ces conceptions risquent, d'autre part, d'être une sorte de drogue pour les pays plus désavantagés en leur offrant la solution de facilité qui évite de s'engager et de prendre des risques, mais qui, à long terme, ne résout pas les problèmes et, par conséquent, s'oppose à la progression vers des objectifs plus ambitieux.
